



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU MARDI 28 MARS 2017**  
**A 19 HEURES 30**

Monsieur Roger ROUX, Maire, préside la séance et la déclare ouverte à 19 heures 30.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN,

PROCURATIONS : Mme Joëlle HENON-DECOUARD à Mme Yvette RODA, M. Guérino PIROMALLI à M. le Maire, Mme Françoise SANCHINI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Philippe RASTOLDO à M. André RIOLI, Mme REID Sophie à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI.

Secrétaire : Mme Arzu BAS-PANIZZI

Date de convocation de séance : 22 mars 2017

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- GILLY Rose-Marie
- MARGAILLAN Liliane née TERROSI
- LEBLOND Jacques

En préambule, Monsieur le Maire remercie la correspondante de Nice Matin présente, pour son article sur le Festival du Récit de Voyage ; il adresse ses félicitations au service culturel de la commune et à sa collègue élue Catherine Legros pour l'organisation de cet événement.

## I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions prises depuis la dernière séance :

Monsieur le Maire donne lecture de la dernière décision prise depuis la précédente séance :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision municipale suivante :

2017 – 11 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association PANDA EVENTS, ayant son siège au 99-101, route de Canta Galet à NICE (06200), d'un avenant n°1 au marché public n°2015/MP/11 portant sur l'organisation, la programmation et la fourniture clés en main de trois soirées lors du festival « les Nuits Guitares » en date du 16 février 2017 portant sur le versement d'une avance d'un montant de 12000 € TTC, soit 30% du montant du marché public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision qui lui est présentée.

## II – BUDGET COMMUNAL :

### a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire, avant de débiter le vote des budgets, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Nous allons procéder ce soir au vote des divers budgets de la commune après avoir auparavant approuvé les divers comptes administratifs et comptes de gestion avec également la reprise des résultats.

Avant toute chose, je souhaiterais remercier les services municipaux et en premier lieu le service des finances pour l'excellent travail réalisé depuis plusieurs mois ; je remercie chaleureusement notre collègue Claude CALIMAR chargé des finances pour son investissement personnel dans la préparation budgétaire.

Quelques éléments de base en rappel :

Je vous rappelle que le budget est la traduction financière de toutes les actions de la municipalité tant pour sa gestion quotidienne (section de fonctionnement) que pour son action d'aménagement et d'équipement (section d'investissement).

Il est établi en recettes et en dépenses. Ainsi, une lecture attentive du budget permet de comprendre les grands choix de l'équipe municipale.

Nous allons voter les différents budgets de la commune par chapitre budgétaire.

Je vous rappelle que le budget primitif est tant un acte de prévision qu'un acte d'autorisation : en votant le budget, le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes inscrites dans ce budget.

Pour permettre aux communes de disposer de l'ensemble des informations nécessaires (concours de l'Etat, bases fiscales notamment) la loi prévoit que la date limite pour le vote des budgets soit le 15 avril ou en cas de renouvellement électoral au 30 avril.

Je rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 février dernier a permis d'exposer au conseil municipal le contexte économique et financier national dans lequel a été préparé le budget 2017 et de présenter des orientations budgétaires fermes tendant à aboutir à des économies de fonctionnement substantielles tout en maintenant le niveau du cadre de vie de chaque berlugan et l'attractivité de la commune. »

Il passe ensuite la parole à Claude CALIMAR qui poursuit :

« Le Compte administratif de l'exercice 2016, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	5 356 689,93	7 994 329,71	13 351 019,64
	Titres de recettes émis.....B	5 315 111,46	8 586 687,33	13 901 798,79
	Rattachement.....C		136 639,96	136 639,96
	Restes à réaliser.....D	126 425,04		126 425,04
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	5 356 689,93	7 994 329,71	13 351 019,64
	Engagements.....F	5 004 709,53	7 773 813,89	12 778 523,42
	Mandats émis.....G	5 004 709,53	7 477 255,88	12 481 965,41
	Rattachements.....H		296 558,01	296 558,01
	Dépenses engagées non mandatées			0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	310 401,93	949 513,40	1 259 915,33
	Déficit			
	Solde des restes à réalisés			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	93 543,40	130 531,45	224 074,85
	Déficit			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	403 945,33	1 080 044,85	
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	93 543,40		310 401,93	403 945,33
Fonctionnement	130 531,45	200 000,00	949 513,40	880 044,85
Total	224 074,85	200 000,00	1 259 915,33	1 283 990,18

2° Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

II – BUDGET COMMUNAL :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

II - BUDGET COMMUNAL :

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Excédent de fonctionnement : 1 080 044,85 €
- Excédent d'investissement : 403 945,33 €

Propose d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- 002 - Excédent de fonctionnement pour 880 044,85 €
- 1068 - Excédent capitalisé 200 000,00 €
- 001 - Excédent d'investissement pour 403 945,33 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

## II – BUDGET COMMUNAL :

### d) OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE : BILAN DE L'ANNEE 2016

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Selon les dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et les articles L 2241-1, L2241-2, L5211-10, L5211-11, L5722-3, L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'opérations immobilières effectuées par les communes. L'assemblée est invitée à se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers réalisées au cours de l'année 2016, tel qu'annexé à la présente délibération.

### **BILAN** **des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer** **Au cours de l'exercice 2016**

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11, L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Acquisitions

Vendeur	Lieu	Section	Surface	PRIX
		<b>NEANT</b>		

**BILAN**  
**des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer**  
**Au cours de l'exercice 2016**

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11,  
L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Cessions**

Cession en application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2016 visée par la Préfecture des Alpes-Maritimes le 30 Mai 2016.

<b>ACHETEUR</b>	<b>LIEU</b>	<b>PRIX</b>
M. GASSET Philippe	Immeuble Lu Gabian Bloc D 1 Rue Edith Cavell BEAULIEU SUR MER 1 Appartement Lot n° 38 1 Cave Lot n° 86 1 Parking Lot n° 106	396 900 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan présenté.

II – **BUDGET COMMUNAL** :

e) **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Avant que Monsieur Claude CALIMAR ne s'exprime, Monsieur le Maire souligne que, malgré les contraintes budgétaires, il n'y a pas eu d'incidence sur le comportement exemplaire du personnel communal : sérieux, attaché au service public. Il demande au DGS de féliciter et de remercier l'ensemble du personnel.

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Dans le cadre de l'élaboration du budget de la Commune, vous serez appelé à fixer les taux des contributions directes au regard des conclusions du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour mémoire, le taux de la Taxe d'Habitation 2016 est de 11 %, celui de la Taxe Foncière Bâtie de 11,90 % et celui de la Taxe Foncière non Bâtie de 5,49 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour l'année 2017 :

<b>TAXES LOCALES</b>	<b>TAUX</b>
TAXE D'HABITATION	11,00 %
TAXE FONCIERE BÂTIE	11,90 %
TAXE FONCIERE NON BÂTIE	5,49 %

II – BUDGET COMMUNAL :

f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2017, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	8 317 255,99 €	9 524 754,73 €
INVESTISSEMENT	1 906 211,47 €	1 906 776,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 223 467,46 €</b>	<b>11 431 531,21 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

II - BUDGET COMMUNAL

g) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

M. Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Il donne lecture **des propositions** de subventions aux différentes associations au titre de l'année 2017, après vérification des comptes de celles-ci.



**A) ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL**

**1° - ASSOCIATIONS SPORTIVES**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>
1 – A.S.B. Section Volley	1 500 €
2 – LA BOULE FERREE	1 000 €
3 – CYCLO-CLUB	300 €
4 – J.S.S.J.B.omnisport	16 000 €
5 – TUNA FISHING CLUB	4 500 €
6 – UNION PLAISANCIERS BERLUGANS	1 600 €
7 – ANAO, L'AVENTURE SOUS MARINE	1 500 €
8 – YACHT CLUB	12 000 €
9 – LA PETANQUE BERLUGANE	1 250 €
10 – CLUB NAUTIQUE	850 €
11 – KARATE SHOTOKAN	2 000 €
12 – BEAULIEU ATHLETISME CLUB	1 250 €
13 – BASKET AZUR CLUB DOLPHINS	22 500 €
14 – JUDO CLUB DE BEAULIEU	1 500 €
15 – TAEKWONDO BEAULIEU AVENIR	2 000 €
16 – TENNIS CLUB DE BEAULIEU	20 000 €
17 – COUNTRY	500 €
18 - BEAULIEU ENDURANCE COACHING	1 500 €
19 – RIVIERA STREET BOXING	0 €
20 – KEN VUAGNOUX	500 €
21 – YOLE BERLUGANE	1 000 €
22 – BRIDGE CLUB LA ROTONDE	300 €

**2° - ASSOCIATIONS MILITAIRES**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>
23 – SOUVENIR FRANCAIS	550 €
24 – AMICALE DES SOUS OFFICERS DE LA B.A. 943	200 €
25 – MEDAILLES MILITAIRES	550 €
26 – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €
27 – SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	500 €

**3° - ASSOCIATIONS CULTURELLES**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>
28 – BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 000 €
29 – BEAULIEU HISTORIQUE	600 €
30 – POINT A LA LIGNE	550 €
31 – ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	50 000 €
32 – ANIMATEURS BERLUGANS	1 600 €

**4° - ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL ET/OU EDUCATIF**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>
33 – ESPACE MONDE	1 100 €
34 – ASSOCIATION OCCE Coopérative école mixte	500 €
35 – CLUB DE L'OLIVAIE	2 000 €
36 – CROIX ROUGE FRANCAISE	2 000 €
37 – BEAULIEU RENOUVEAU ET TRADITIONS	800 €
38 – RESTO DU CŒUR	500 €
39 – SCOUTS DE FRANCE – GROUPE MONT-7LBAN	400 €
40 – AUMONERIE	200 €
41 – UPE SOPHROLOGIE	500 €

**5° – ASSOCIATIONS A BUT SANTE**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>
42 – LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €
43 – PARALYSES DE FRANCE	200 €

**B) ASSOCIATIONS PARA-MUNICIPALES**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>
44 – C.D.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	4 550 €

Elles seront prélevées à l'article 6574.

Les membres du Conseil Municipal siégeant aux Conseils d'Administration ou Présidents d'Association, ne prennent pas part au vote concernant la subvention attribuée à leur association, à savoir :

B.MACCARIO, S. EMSELLEM, C.LEGROS, Y. RODA, J. HENON-DECOUARD, G. PUJALTE, M. CECCONI, A. RIOLI, E. BOICHOT, P. RASTOLDO, S. REID, C. LEBRUN, C. GARBATINI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les subventions qui lui sont présentées.

**III – BUDGET COMMERCIAL :**

**a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Le Compte administratif de l'exercice 2016, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	519 306,32	301 000,00	820 306,32
	Titres de recettes émis.....B	170 251,52	200 692,24	370 943,76
	Rattachement.....C		0,00	0,00
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	334 800,99	261 469,42	596 270,41
	Engagements.....F	0,00		0,00
	Mandats émis.....G	171 323,50	233 631,83	404 955,33
	Rattachements.....H			0,00
	Dépenses engagées non mandatées			0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent			-34 011,57
	Déficit	-1 071,98	-32 939,59	
	Solde des restes à réalisés			
	Excédent	0,00		0,00
	Déficit			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	349 034,80		349 034,80
	Déficit		-10 113,05	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	347 962,82		347 962,82
	Déficit		-43 052,64	

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	349 034,80		-1 071,98	347 962,82
Fonctionnement	-10 113,05	0,00	-32 939,59	-43 052,64
Total	338 921,75	0,00	-34 011,57	304 910,18

2° Constat, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

**III – BUDGET COMMERCIAL :**

**b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

### III - BUDGET COMMERCIAL:

#### c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'exprime ainsi :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Déficit de fonctionnement : -43 052,64 €
- Excédent d'investissement : 347 962,82 €

Il est proposé d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Déficit de fonctionnement soit -43 052,64 € au compte 002
- Excédent d'investissement soit 347 962,82 € au compte 001

Il est proposé de reprendre au compte 1068, une part de l'excédent d'investissement et de l'affecter à la section de fonctionnement au 778 pour un montant de 100 000 €. Cette reprise est prévue à l'article R.2311-12 alinéa 2 et constatée au compte administratif au titre de deux exercices de la dotation complémentaire mise en réserve et supérieure à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

### III – BUDGET COMMERCIAL :

#### d) EXPLOITATION ROTONDE ET PARKING DE LA PLAGE DE LA PETITE AFRIQUE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2017, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	279 447,82 €	290 000,00 €
INVESTISSEMENT	289 583,96 €	519 736,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>569 031,78 €</b>	<b>809 736.34 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

### IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

#### a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Le Compte administratif de l'exercice 2016, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

J'invite votre Assemblée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	11 568,12	186 000,00	197 568,12
	Titres de recettes émis.....B	2 476,60	170 935,02	173 411,62
	Rattachement.....C		51 706,00	51 706,00
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	11 568,62	167 965,98	179 534,60
	Engagements.....F		144 824,38	144 824,38
	Mandats émis.....G		2 527,73	2 527,73
	Rattachements.....H	402,90		0,00
	Dépenses engagées non mandatées	0,00		0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	2 476,60	75 288,91	
	Déficit			0,00
	Solde des restes à réalisés			
	Excédent			
	Déficit	-402,90		-402,90
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	9 092,02		9 092,02
	Déficit		-18 034,02	-18 034,02
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	11 568,62	57 254,89	68 823,51
	Déficit			0,00

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	9 092,02		2 476,60	11 568,62
Fonctionnement	-18 034,02	0,00	75 288,91	57 254,89
Total	-8 942,00	0,00	77 765,51	68 823,51

2° Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Excédent de fonctionnement : 57 254,89 €
- Excédent d'investissement : 11 568,62 €

Propose d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- 002 - Excédent de fonctionnement la somme de 57 254,89 €
- 001 - Excédent d'investissement la somme de 11 568,62 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

**IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :**  
**d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2017, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	163 974,60 €	236 254,89 €
INVESTISSEMENT	12 102,90 €	13 643,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>176 077,50 €</b>	<b>249 898,11 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

**V – BUDGET CINEMA :**  
**a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Le Compte administratif de l'exercice 2016, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	103 988,41	24 388,07	128 376,48
	Titres de recettes émis.....B	9 178,98	12 000,00	21 178,98
	Rattachement.....C			0,00
	Restes à réaliser.....D			0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	54 319,50	16 177,98	70 497,48
	Engagements.....F	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis.....G	15 179,80	13 251,15	28 430,95
	Rattachements.....H	0,00	0,00	0,00
	Dépenses engagées non mandatées	0,00		0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent			
	Déficit	-6 000,82	-1 251,15	-7 251,97
	Solde des restes à réalisés			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	109 563,61	12 388,07	121 951,68
	Déficit			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	103 562,79	11 136,92	114 699,71
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	109 563,61		-6 000,82	103 562,79
Fonctionnement	12 388,07	0,00	-1 251,15	11 136,92
Total	121 951,68	0,00	-7 251,97	114 699,71

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

**V – BUDGET CINEMA :**

**b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

V – BUDGET CINEMA:

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Excédent de fonctionnement : 11 136,92 €
- Excédent d'investissement : 103 562,79 €

Propose d'affecter ce résultat au budget de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- 002 - Excédent de fonctionnement la somme de 11 136,92 €
- 001 – Excédent d'investissement la somme de 103 562,79 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

V – BUDGET CINEMA :

d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit

Après examen du projet de budget primitif 2017, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	14 826,99 €	23 136,92 €
INVESTISSEMENT	21 000,00 €	112 789,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 826,99 €</b>	<b>135 926,70 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

VI- FESTIVALS DE MUSIQUE « LES NUITS GUITARES » et « CROSSOVER » -  
VENTE DE BILLETS AU PUBLIC PAR L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -  
APPROBATION

Monsieur Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

L'association PANDA Events organisera au jardin de l'Olivaie, du 27 au 29 juillet 2017, le festival de musique « Les Nuits Guitares » et le samedi 19 août 2017 l'évènement musical « Crossover ».

Cette dernière sollicite le soutien de la collectivité afin de permettre la vente au public, au sein de l'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer, des billets d'entrée pour ces festivals.

Ces manifestations contribuent à l'animation et à la promotion culturelle de la Commune.

L'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer procédera à la vente de ces billets, sans contrepartie financière, dans le cadre d'une régie de recettes et d'avance, pour le compte de ladite association,

Les prix de vente des billets, déterminés par l'Organisateur, seront affichés à l'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer.

Une régie de recettes et d'avance est en cours de constitution afin de permettre la vente, pour le compte de tiers, de billets d'entrée à des festivals, à des concerts et autres évènements culturels avec une comptabilisation non budgétaire au compte 4684 « autres encaissements pour compte de tiers ».

Le reversement des recettes provenant de la vente des billets d'entrée, pour le compte de l'association PANDA EVENTS, s'effectuera par l'intermédiaire du régisseur municipal.

Il est précisé que la responsabilité personnelle et pécuniaire de ce dernier ne saurait être engagée à hauteur des déficits éventuels liés à l'exécution de ces opérations.

Il est demandé à la présente Assemblée, après avoir entendu son rapporteur et en avoir délibéré, de :

- APPROUVER la vente au public, au sein de l'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer, dans le cadre d'une régie de recettes et d'avance, pour le compte de l'association PANDA EVENTS, des billets d'entrée pour le festival de musique « Les Nuits Guitares » et l'évènement musical « Crossover »,
- PRENDRE ACTE que l'encaissement des recettes provenant de cette vente de billets s'effectuera sans contrepartie financière pour la commune et que le reversement des recettes à l'association PANDA EVENTS sera réalisé par le régisseur municipal,
- VALIDER le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISER le Maire à signer ladite convention et les actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

## VII - PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Arzu BAS-PANIZZI, Adjointe au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Afin de tenir compte de l'évolution de la carrière des agents, il convient de procéder à :

- La création
  - d'un poste d'attaché hors classe, à temps complet,
  - d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
  - d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - de deux postes d'auxiliaires de puériculture principales de 1<sup>ère</sup> classe,
  - d'un poste de brigadier-chef principal,
  - d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- d'un poste de coordonnatrice/coordonnateur de projet culturel.
- La suppression
  - d'un poste d'attaché,
  - d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - de deux postes d'auxiliaires de puériculture principales de 2<sup>ème</sup> classe,
  - d'un poste de brigadier,
  - d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - d'un poste d'assistante de gestion administrative et comptable.

De fait, le total général des effectifs pourvus prévus au budget primitif 2016 n'est pas modifié.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De créer les postes précédemment cités,
- De supprimer les postes listés ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.